



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-455

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-06-14-00012 - Arrêté n°22-056 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (2 pages)

Page 3

75-2022-06-14-00013 - Arrêté n°22-057 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page)

Page 6

Préfecture de Police

75-2022-06-14-00012

Arrêté n°22-056 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté n°22-056

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 susvisé est modifié comme suit pour le mercredi 15 juin 2022 matin :

Membres suppléants :

- Mme Patricia MORIN-PAYE, adjointe au sous-directeur du soutien opérationnel à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, est remplacée par M. Laurent PARIS, adjoint à l'officier chargé de la gestion des officiers.
- M. Julien DEFER, directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines, est remplacé par M. Thierry GALY, chef de la division des affaires criminelles à la direction régionale de la police judiciaire des Yvelines.
- Mme Myriam LEHEILLEIX, adjointe à la sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines, est remplacée par Mme Marianne JOVANOVIC, adjointe à la cheffe du bureau de la discipline police.

Membre titulaire :

- M. Pierre-Roger BRUGAT, sous-directeur à la direction du renseignement de la préfecture de police, est remplacé par M. François-Régis KUBEC, adjoint au sous-directeur à la direction du renseignement de la préfecture de police.

Article 2 : Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris*.

Paris, le 14 JUIN 2022

Le chef du service de gestion
des personnels de la police nationale

Jean-Baptiste CONSTANT

Préfecture de Police

75-2022-06-14-00013

Arrêté n°22-057 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté n°22-057

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 susvisé est modifié comme suit pour le mercredi 15 juin 2022 après-midi :

Membres suppléants :

- M. Julien DEFER, directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines, est remplacé par M. Thierry GALY, chef de la division des affaires criminelles à la direction régionale de la police judiciaire des Yvelines.
- M. Pascal LE BORGNE, adjoint à la directrice des ressources humaines, est remplacé par M. Jean-Baptiste CONSTANT, chef du service de gestion des personnels de la police nationale.

Membres titulaires :

- M. Pierre BRUGAT, sous-directeur à la direction du renseignement de la préfecture de police, est remplacé par M. François-Régis KUBEC, adjoint au sous-directeur à la direction du renseignement de la préfecture de police.
- Mme Juliette TRIGNAT, directrice des ressources humaines, est remplacée par Mme Delphine FAUCHEUX, cheffe du bureau de la discipline police.

Article 2 : Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris*.

Paris, le 14 JUIN 2022

Le chef du service de gestion
des personnels de la police nationale

Jean-Baptiste CONSTANT